



Direction des Ressources Humaines France  
13, avenue Paul Langevin  
92359 Le Plessis Robinson Cedex

Téléphone : +33 (0)1 76 84 26 95  
Fax : +33 (0)1 76 89 03 62

Le Plessis Robinson, le 11 juillet 2013

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'édition 2013 de la lettre de transparence, qui vous permet de vous situer en termes de rémunération par rapport à l'ensemble de la population cadre de Renault s.a.s.

Elle comprend deux parties :

- Une description de la population des cadres de Renault s.a.s. à fin 2012 et le positionnement de sa rémunération par rapport au marché, tel qu'il résulte de la politique salariale 2012.
- Les résultats du plan de rémunération variable mis en œuvre en avril 2013. Pour mémoire, l'accord de Groupe « Contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France » du 13 mars 2013 s'est traduit par :
  - le versement en avril 2013 de la partie variable de la rémunération relative à l'exercice 2012,
  - le maintien en 2013 des forfaits annuels individuels à leur niveau de 2012.

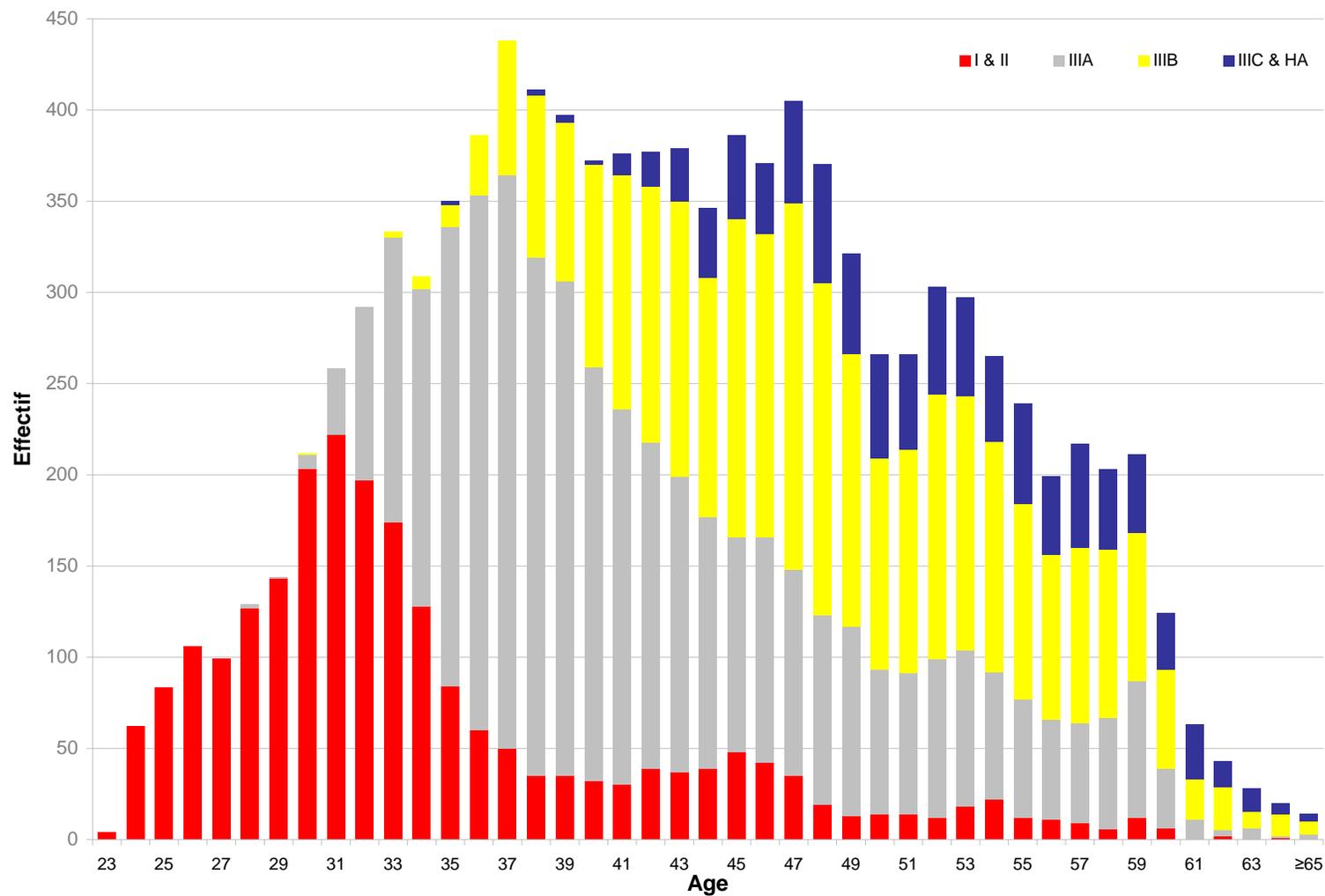
Ces éléments viennent compléter les informations personnelles détaillées qui vous ont été communiquées en avril avec la 2<sup>ème</sup> édition du BSI (Bilan Social Individuel).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

  
Jean Aguilhon  
Directeur des Ressources Humaines France

# 1. Situation au 31 décembre 2012

## 1.1. Pyramide des âges des cadres de Renault s.a.s. en CDI



## 1.2. Forfait annuel en euros des cadres de Renault s.a.s. en CDI au 31 décembre 2012

	% de l'effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Forfait moyen en €	1 <sup>er</sup> Décile en € (1)	Médiane en € (2)	9 <sup>ème</sup> Décile en € (3)
<b>Cadres I</b>	3,1%	25,8	1,9	36 468	33 698	36 000	40 093
<b>Cadres II</b>	18,9%	35,5	10,0	47 481	40 089	46 755	55 752
<b>Cadres IIIA</b>	39,7%	42,2	15,6	58 313	50 980	57 993	65 966
<b>Cadres IIIB</b>	29,6%	48,2	20,3	77 995	65 903	76 322	92 196
<b>Cadres IIIC</b>	8,6%	51,5	22,9	117 980	96 955	113 482	145 498

(1) 1<sup>er</sup> Décile : 10% des cadres ont un forfait annuel inférieur à cette valeur et 90% un forfait annuel supérieur, pour la population du niveau UIMM considéré

(2) Médiane : 50% des cadres ont un forfait annuel inférieur à cette valeur et 50% un forfait annuel supérieur, pour la population du niveau UIMM considéré

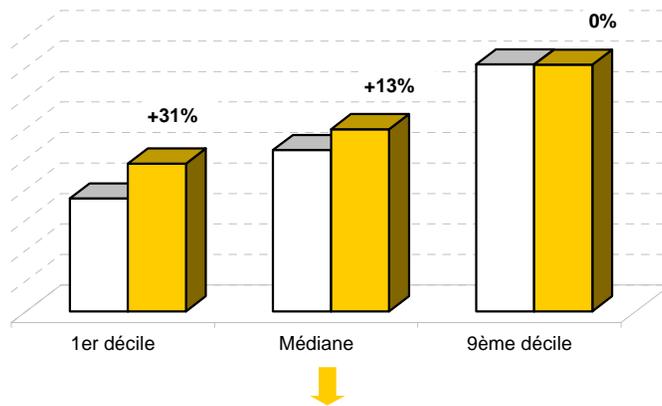
(3) 9<sup>ème</sup> Décile : 90% des cadres ont un forfait annuel inférieur à cette valeur et 10% un forfait annuel supérieur, pour la population du niveau UIMM considéré

### Mouvements de l'année 2012 ayant impacté les forfaits moyens par position

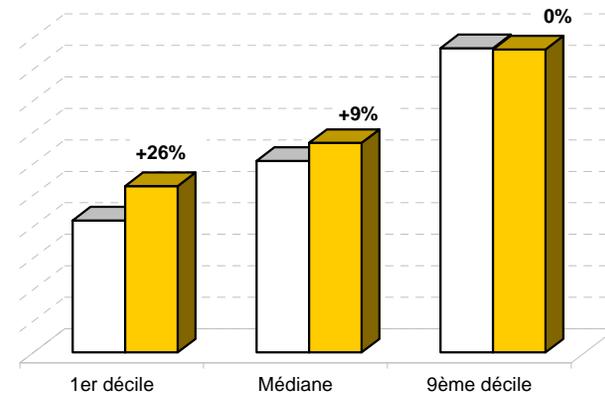
	Entrées Renault sas en 2012 (y compris mobilités origine Groupe)	Sorties Renault sas en 2012 (y compris mobilités vers Groupe)	Promotions au statut Cadre en 2012	Changements de position en 2012 (hors HA)
<b>Cadres I</b>	39	16	-	-
<b>Cadres II</b>	55	92	171	128
<b>Cadres IIIA</b>	30	109	-	321
<b>Cadres IIIB</b>	14	68	-	231
<b>Cadres IIIC</b>	8	34	-	50
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>319</b>	<b>171</b>	<b>730</b>

### 1.3. Positionnement des rémunérations des cadres en 2012 par rapport au marché général 2012 (source Etude Hay Groupe)

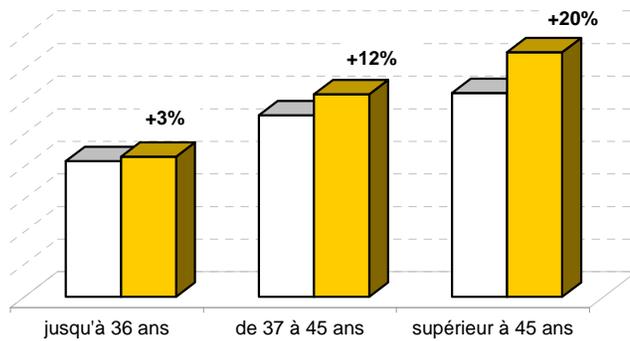
Salaire annuel fixe de référence 2012



Rémunération totale annuelle de référence 2012, y compris partie variable individuelle, intéressement et participation (pour les entreprises versant de la participation)



Détail par tranche d'âge de la médiane du salaire annuel fixe de 2012



 Renault s.a.s.  
 Marché général (regroupe l'ensemble des 399 sociétés du panel Hay)

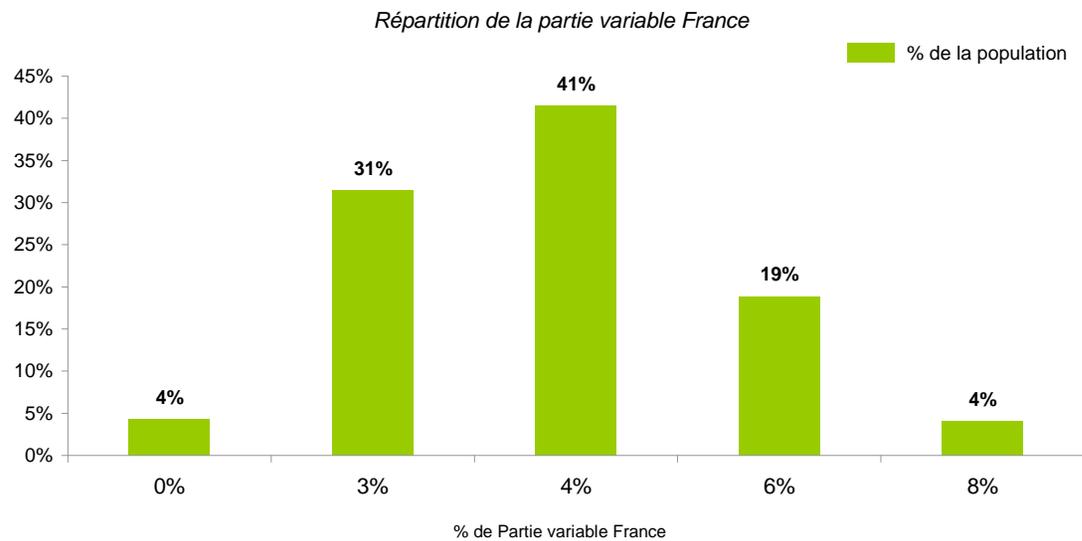
## 2 - Campagne rémunération 2013

### 2.1. Promotions

Au 1er avril 2013, deux catégories de cadres voient leur position UIMM évoluer :

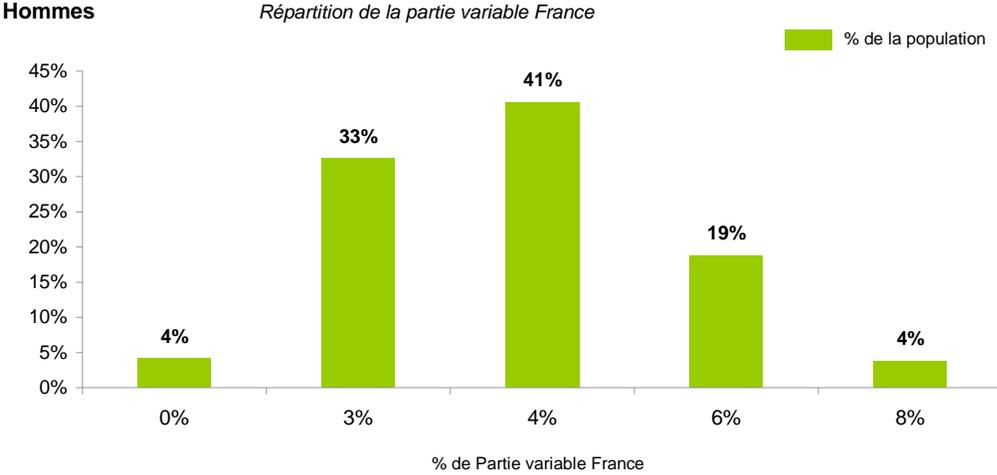
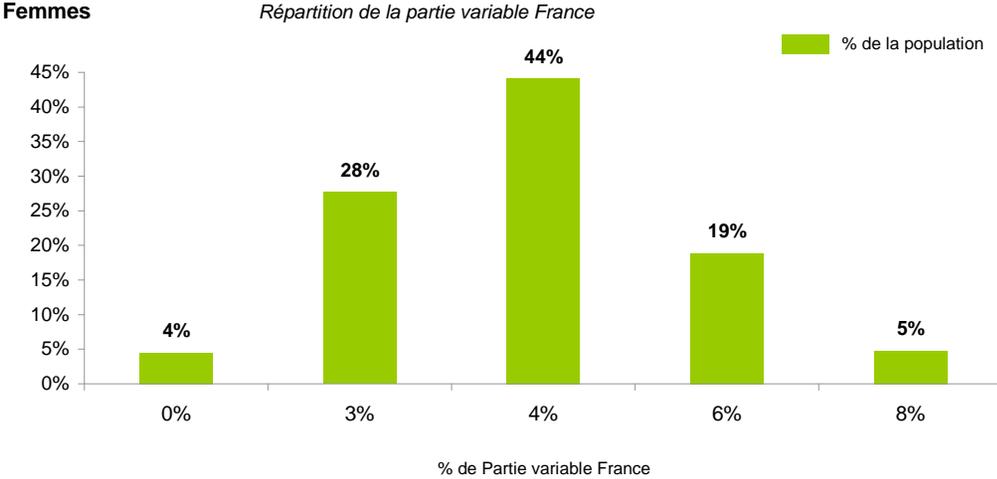
- les cadres qui passent de la position I à la position II en application des dispositions conventionnelles de la métallurgie, soit **81 personnes** ;
- les cadres promus à la position IIIC accédant ainsi au statut de cadre supérieur, soit **39 personnes**.

### 2.2. Décisions relatives à la partie variable France de la rémunération pour l'ensemble des cadres



*Nota : le % attribué aux personnes en congé maternité-adoption est intégré au plot le plus proche*

### 2.3. Détail femmes et hommes



Nota : le % attribué aux personnes en congé maternité-adoption est intégré au plot le plus proche